



# TRACT-PÉTITION

Montreuil, le 20 mars 2026

## COLLECTIF NATIONAL PERSONNELS CASI/CSE/CCGPF

### POUR LES PERSONNELS CASI/CSE/CCGPF POUR NOS ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES !

De plus en plus de primes (PPV, intéressement...) versées aux cheminots ne comptent pas pour le calcul des dotations versées par la SNCF pour les ASC, car non soumises à cotisations sociales.

Par sa stratégie d'étranglement des salaires par ces primes, la direction SNCF affaiblit la protection sociale de toutes et tous, fragilise considérablement les moyens financiers de nos structures (CASI-CCGPF) et met en difficulté les personnels qui œuvrent au quotidien pour les activités sociales et culturelles.

Malgré les inquiétudes liées à la pérennité de leurs emplois et aux transformations de la SNCF subies, ces salariés restent pleinement investis dans leurs missions. Ils continuent de proposer et de mettre en œuvre des activités sociales et culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire, au service de tous les cheminots.

Rappelons également que la direction SNCF a par ailleurs souligné l'importance des CASI, CSE et CCGPF, tant pour les cheminots que pour le fonctionnement global de l'entreprise. Il ne peut donc être entendu que les salariés CASI-CSE-CCGPF soient laissés pour compte, particulièrement cette année qui marque 40 ans de gestion ouvrière des activités sociales et culturelles à la SNCF.

#### LE COLLECTIF NATIONAL CGT DEMANDE À LA DIRECTION SNCF, DANS L'IMMÉDIAT :

Que soit intégré, dans l'assiette de calcul des dotations ASC, l'ensemble des primes versées aux cheminots du GPU SNCF, des sociétés Voyageurs dédiées, de Technis et Hexafret et que soit attribuée une dotation complémentaire exceptionnelle correspondant qui permette aux CSE, CASI et CCGPF de faire vivre pleinement la convergence entre personnels de nos structures et les cheminots.

#### LE COLLECTIF NATIONAL CGT EXIGE PAR AILLEURS, ET À PLUS LONG TERME :

Que les moyens financiers consacrés par la SNCF dans ces primes soient d'urgence utilisés pour augmenter les salaires des cheminots et que ces augmentations soient transposées aux personnels CASI-CSE-CCGPF.

Ces mesures constitueraient un acte concret à la faveur des salariés CASI-CSE-CCGPF, de nos ASC et des cheminots, tout en assurant la continuité et l'équité des activités sociales et culturelles !

Le collectif national CGT appelle ainsi tous les salariés CASI-CSE-CCGPF à soutenir ces exigences par la signature massive de cette pétition qui sera ensuite portée auprès de la direction SNCF.



